



Eric Fassin: «L'hétérosexualité serait-elle une institution en danger? Par quoi est-elle menacée? Par la reconnaissance de l'homosexualité à égalité avec l'hétérosexualité, autrement dit, la fin du privilège hétérosexuel comme fondement de l'ordre social.» JOANNA OSBERT

La famille n'est pas une institution naturelle

l'émilie
e

PROPOS RECUEILLIS PAR CAROLINE DAYER

Les questions autour de la famille déclenchent toujours les passions. Des réactions parfois extrêmes circulent lorsque la multiplicité des réalités familiales prend part au débat. L'émilie s'est adressée à Eric Fassin, désormais professeur à Paris VIII et spécialiste de ces thématiques, qui a analysé et déconstruit les arguments les plus fréquemment avancés. Interview.

Comment interpréter les arguments qui avancent que la diversité des formes familiales mettrait en péril la famille dite traditionnelle?

Eric Fassin: J'y entends beaucoup de choses. D'abord, nous avons affaire à un argument naturaliste sur la famille: «La famille, ça sert à la reproduction»; or, bien entendu, c'est faux. Si c'était le cas, on interdirait par exemple le mariage aux femmes ménopausées. Il est donc clair que ce n'est pas ainsi que fonctionne aujourd'hui le mariage. La famille, ce n'est pas une institution naturelle. D'ailleurs, une «institution naturelle», c'est une contradiction dans les termes: une institution, c'est social – par définition!

L'idée d'une institution naturelle est donc un fantasme, sans rapport avec la réalité des familles. Il suffit de prendre pour exemple la possibilité d'adopter à titre individuel en France (je ne sais si c'est le cas en Suisse). Voilà qui montre bien que l'adoption elle-même n'est pas calquée sur la reproduction, puisqu'elle est ouverte aux célibataires. Sont aussi aux femmes qui «font des enfants toutes seules»: tous ces cas de figure montrent que nous ne sommes pas dans un régime familial dont la vocation exclusive serait la reproduction. Sinon, la contraception et l'avortement ne seraient pas autorisés, surtout pour les couples mariés! Il n'est donc pas vrai que la famille soit naturelle. Mais que

signifie un tel argument? Il dit ceci: nous voulons que la famille soit naturelle. Dire cela pour en exclure les homosexuels, c'est impliquer que l'homosexualité est contre-nature. Et, indissociablement, c'est suggérer qu'instituer l'hétérosexualité, c'est la fonder en nature. Cette naturalisation du monde, à mon sens, est l'enjeu majeur de ces batailles politiques.

De quelle façon cette naturalisation du monde s'articule-t-elle avec un point souvent avancé qui est celui de la préservation de la nation?

La droite populaire en France, comme en Suisse, est surtout connue pour son combat contre l'immigration, par exemple contre la double nationalité. En même temps, elle s'est aussi battue contre l'introduction du terme «genre» dans les manuels scolaires de biologie (sciences de la vie et de la terre). On peut songer aussi aux propos homophobes récurrents de Christian Vanneste, député UMP. Ces discours reprennent d'ailleurs ceux du Vatican: c'est la même volonté de fonder en nature l'ordre social. C'est la raison pour laquelle le pape Benoît XVI, en 2008 (*devant la Curie romaine, ndlr*), avait parlé d'une «écologie humaine». Selon lui, le mariage doit être protégé, tout comme les forêts tropicales.

L'hétérosexualité serait-elle une institution en danger? Par quoi est-elle menacée? Par la reconnaissance de l'homosexualité à égalité avec l'hétérosexualité, autrement dit, la fin du privilège hétérosexuel comme fondement de l'ordre social. On voit bien que la nature est un argument opposé aux revendications démocratiques: poser un fondement biologique de l'ordre social, comme le font les conservateurs – religieux ou pas –, c'est ériger un rempart contre une vision du monde qui est inséparablement historique (le monde change) et démocratique (c'est notre monde, nous le faisons). On la pose contre une vision historique de l'ordre social, qui est une vision démocratique. Mais il y a plus: l'ordre social, c'est aussi un ordre national. En effet, la filiation ne

renvoie pas seulement à la famille; elle définit aussi la nationalité. Ainsi, naturaliser la filiation, ce n'est pas seulement naturaliser l'hétérosexualité; cela renvoie à une nation fondée sur le droit du sang. Et la famille et la nation sont alors pensées comme des «institutions naturelles».

Après la famille, la nation, il est souvent question de l'intérêt de l'enfant...

On passe ici à un argument différent – même s'il y a une certaine ambiguïté: si l'on ouvre l'adoption aux couples de même sexe, le danger porte-t-il sur les enfants adoptés, ou sur l'enfance en général? Dans le premier cas, cet argument psychologique n'est pas nouveau, et il a déjà été critiqué pour son conservatisme (il justifierait aussi bien l'interdiction du divorce). Dans le deuxième cas, il en va de la culture: la socialisation devrait être fondée sur le privilège de l'hétérosexualité. Pourquoi? Il me semble que s'exprime là une peur étrange: on craint que si l'hétérosexualité n'est plus étayée par la force de l'Etat, elle ne s'effondre. Pour préserver l'hétérosexualité, il faudrait le soutien de l'institution. On retrouve le souci du Souverain Pontife... C'est une conception de l'hétérosexualité très pessimiste: si elle a tant besoin d'être soutenue socialement, faut-il croire qu'elle ne serait pas naturellement désirable? Mais alors, comment peut-on dire qu'il s'agit d'une institution naturelle? On retrouve la même contradiction entre les deux termes, mais cette fois-ci, dans la logique même de ceux qui s'en réclament: pourquoi faut-il soutenir socialement l'hétérosexualité si elle est naturelle?

Les arguments conservateurs prônent qu'il n'est pas discriminatoire d'imposer leur schéma obligatoirement basé sur le couple composé d'un homme et d'une femme...

Certes, on ne peut pas dire que toute distinction soit discriminatoire. Par exemple, nous refusons la discrimination fondée sur l'âge; mais nous jugeons quand même légitime d'in-

terdire le mariage aux mineurs. La question est donc de décider: qu'est-ce qui relève de la distinction légitime, et qu'est-ce qui constitue une discrimination illégitime? Pour le critère du sexe dans le mariage, la situation des personnes trans* peut servir de révélateur. Une personne mariée qui change de sexe doit-elle divorcer? De même pour la filiation: pour reconnaître leur changement d'état civil, on impose en France la stérilisation aux trans*. On ne peut donc devenir parent avec son sexe antérieur. Mais on continue de l'être, si on avait déjà des enfants. Le «trouble dans la filiation» est donc bien là, puisqu'un père ou une mère peuvent changer de sexe. C'est aussi le cas pour les couples de même sexe: on sait qu'il y a souvent des enfants d'une vie antérieure. Donc, qu'est-ce qu'on en fait? Comment peut-on poser la question des droits en oubliant la réalité existante?

Mais, pour revenir à la discrimination, il me semble qu'il faut considérer le sexe comme un critère «suspect»: il sert en effet souvent à justifier des discriminations. Il demande donc à être justifié: c'est aux conservateurs de démontrer qu'il est nécessaire au mariage, ou à la famille, et non pas aux homosexuels de démontrer qu'il y a bien discrimination. Le fardeau de la preuve incombe aujourd'hui aux critiques du «mariage gai»: pour justifier qu'une telle distinction n'est pas discriminatoire, où sont leurs bons arguments?

Si on évacue l'ordre social fondé sur la nature et l'intérêt de l'enfant souvent manipulé, que reste-t-il alors?

Il ne reste que le sens commun, qui s'autorise parfois de la Bible, travesti parfois d'une rhétorique scientifique. Mais, en réalité, quand on dit «C'est la nature», ou «C'est Dieu», on veut dire «C'est la tradition», autrement dit «C'est comme ça». Cet argument dit son autorité au sens commun: «Tout le monde sait bien que...» Le problème, c'est qu'en démocratie le sens commun ne suffit pas. On peut lui ob-

jecter des valeurs... démocratiques. Par exemple, nous ne laissons plus dire «Tout le monde sait bien que les Noirs sont paresseux» ou «Tout le monde sait bien que les femmes ne sont pas intelligentes». Pourquoi, en matière d'homosexualité, l'ordre social serait-il fondé sur des préjugés? Comment justifier ce refus d'interroger le sens commun homophobe?

Après avoir mis en évidence les dangers de fonder la démocratie sur le sens commun, qu'en est-il de l'intérêt commun?

L'idée du bien commun suppose, pour les conservateurs, qu'il serait de l'intérêt commun que l'hétérosexualité soit instituée comme norme. Autrement dit, le bien commun supposerait qu'on dise que l'hétérosexualité c'est mieux. Si on essaie de voir sur quoi est fondée cette proposition – puisqu'il ne s'agit pas d'instituer la reproduction (elle est dissociée du mariage) –, quelles sont alors les bonnes raisons de considérer que cette assertion est viable? Encore une fois, face à celles et ceux qui – comme moi – posent la question de l'égalité, quelles réponses entendons-nous? Car il me semble que ce qui a changé, c'est qu'il ne suffit plus de s'abriter derrière l'évidence supposée. Le bien commun, en démocratie, n'est pas donné par la nature. Il n'est pas défini a priori, par quelque principe transcendant. Il faut en débattre: c'est «nous» qui le définissons, de manière immanente. Il faut donc produire des arguments. En quoi la hiérarchie des sexualités est-elle conforme à l'intérêt commun, dans une société qui, par ailleurs, revendique en théorie l'égalité et non l'inégalité? Plus personne n'ose défendre le sexisme ou le racisme ouvertement, moins encore les revendiquer théoriquement – même si, bien sûr, en pratique, les deux continuent d'opérer dans nos sociétés. Pourquoi l'hétérosexisme serait-il encore compatible avec nos valeurs? Ou, pour le dire en jouant sur les mots, pourquoi l'homo aequalis des sociétés démocratiques continuerait-il de s'accommoder d'un hétéro hierarchicus?!